

Compte rendu de l'assemblée générale 2012

tenue le jeudi 29 novembre
à 20 h 30 salle Monta (au village)

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à l'assistance assez nombreuse parmi laquelle on compte :

- Monsieur le Conseiller Général du canton de Laxou-Villers, Pierre BAUMANN, adhérent depuis de nombreuses années
- Monsieur le Maire, Laurent GARCIA
- Certains élus et conseillers municipaux
- Monsieur RIGOLOT, de la fédération FLORE 54

Nous déplorons l'absence de Monsieur DERROY, directeur de l'ONF, en déplacement professionnel pour 2 jours à REIMS.

* Madame la Présidente a ouvert la séance en saluant la mémoire de fidèles adhérents, depuis plus d'une décennie, récemment disparus : Olivier PRUGNEAU, Marcel BENEDIC, Yves GEORGEL, Roger GRISEZ, Claude ESMENJAUD.

Nous abordons le dossier des « Fourasses ». Nous énumérons les réunions auxquelles les associations à l'origine du dossier en 2006 ont participé : F. PETIT de l'association pour la sauvegarde de la forêt de HAYE, R. RIGOLOT de FLORE 54 et Th. DAGUENET pour l'ALPE.

- Le 13 mars 2012 à la Direction Départementale des Territoires

Certains maîtres d'ouvrages, portant des projets susceptibles d'impacter le périmètre d'étude de la forêt de protection « renâclent » à remettre leurs dossiers.

Le courrier de M. le Préfet du 1^o avril 2011 fixait le délai raisonnable de remise des projets au 1^o novembre 2011, soit **7 mois**.

Le 21 octobre 2011, devant le faible nombre de réponses, M. le Préfet écrivait, à nouveau, pour reporter l'échéance du 1^o novembre 2011 au 1^o janvier 2012, ce qui ajoute 2 mois, portant le délai à **9 mois**.

Puis, le 19 juillet 2012, la D.D.T. fut obligée de fixer la date butoir au 15 septembre 2012 ⇒ **délai de 17 mois et demi**

Ainsi, retard après retard, un an a été perdu sur les prévisions initiales.

- Réunion plénière en Préfecture le 15 mars 2012

A ce jour, seulement 29 réponses de maîtres d'ouvrages sont parvenues sur 72 courriers envoyés.

- Le 28 août 2012 à la Direction Départementale des Territoires

La D.D.T. envisage la revalorisation des espaces tampons entre la forêt et les villages. Là où il y avait des vergers, des vignes et que la forêt a colonisés suite à l'abandon de l'entretien au cours des décennies.

La D.D.T. profitera du dossier de protection de la forêt pour inciter les collectivités dans ce sens.

- le 1^o octobre 2012 en Préfecture

La protection de la zone de loisirs n'est pas tranchée. La préfecture considère qu'elle constitue des espaces récréatifs gratuits que l'on peut envisager d'étendre À condition que sa destination ne puisse pas être détournée.

La date butoir pour les remontées des propositions des maîtres d'ouvrages est reportée à mi-octobre
⇒ **délai 18 mois et demi.**

- le 24 octobre 2012 dans les locaux de l'O.N.F. à Velaine en Haye

Fut abordée la question récurrente de la Charte Forestière de Territoires. Nous avons fait le point des actions mises en œuvre par les collectivités, ou en projet, pour la signature de cette charte.

Un dialogue s'est installé avec les VTTistes et les cavaliers qui ont discuté des tracés prévus qui ne correspondent pas tout à fait à leurs attentes. Une date rapprochée de rendez-vous fut fixée pour connaître leurs besoins et modifier, en conséquence, les pistes à prévoir.

- le 21 novembre 2012 à la Direction Départementale des Territoires

Le principal sujet débattu, pierre d'achoppement, est la soustraction de 60 hectares du périmètre de protection à Laxou la Sapinière, sous couvert du projet de remaniement de l'échangeur, en « ratissant » large. Nous nous élevons contre l'ampleur de cette surface à exclure. Nous reviendrions, ainsi, à la situation de départ qui a motivé notre action en 2006. La D.D.T. doit réviser ses exigences et nous tenir informés lors d'une prochaine réunion.

* Nous évoquons les 3 réunions tenues en 2012 (18/01, 20/06, 29/09) en mairie avec les associations respectueuses de l'environnement.

* Lors de la transformation du P.O.S. en P.L.U., deux secteurs (Jardins Voirin et Saint Arriant) étaient classés en constructibles . Grâce à la persévérance et aux actions du monde associatif , ils sont finalement classés en zones naturelles.

Nous pouvons nous en réjouir.

Il faut dire que la municipalité a de vastes perspectives de construction : espace Nouvelec, institution Saint Joseph, une confortable résidence rue du Petit Arbois, zone pavillonnaire rue d'Heubach.

Le rapport moral du président est adopté à l'unanimité
ainsi que le rapport financier présenté à la suite.

Le convivial « pot de l'amitié » préparé par Mesdames MARCHAL et WOLFF que nous remercions chaleureusement, a clôturé la réunion.

Notre association compte : 518 adhérents
répartis en 320 familles.

La présidente,

le trésorier,

le vice-président,

membre du bureau,